

Province de Namur

Assurance Volontariat

FORMULAIRE DE DEMANDE

Date de la demande :/...../.... (ce formulaire doit être adressé à l'administration provinciale **au moins quatre semaines avant la date de l'organisation de l'événement**).

Nom de l'organisation :
Nom du responsable de l'organisation :
Numéro de téléphone du responsable de l'organisation :
Fonction du responsable de l'organisation :
Données de contact de l'organisation :
(pour les ASBL : l'adresse du siège social)
(pour les associations de fait : l'adresse du responsable de l'organisation)
. Rue et numéro :
. Code postal :
. Commune :
. Adresse e-mail :
. Site web :

Je certifie que mon organisation ne tombe pas sous l'application de l'article 4 du règlement provincial relatif à la promotion du volontariat, disponible sur ce site internet.

1. **Description du but de l'organisation:** (raison sociale de l'organisation, objectifs poursuivis)

.....
.....
.....
.....

2. **Description du type d'activités développées par l'organisation** (p.ex : les fêtes de quartier, la formation, le travail des Jeunes, les promenades, la sauvegarde de la nature, les visites aux malades, ...)

.....
.....
.....
.....

3. Planification des activités (vous êtes invité à planifier vos activités par année civile afin de ne pas devoir introduite de nouvelle demande en cours d'exercice)

	Période de l'activité (Pâques, Juillet-Août...)	Descriptif de l'activité	Nombre global de journées de volontariat sollicitées pour cette activité *
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			
7.			

(* une journée de volontariat = un volontaire couvert par l'assurance pour une journée)

Ex : une organisation qui occupe deux volontaires pendant deux journées déclarera quatre journées de volontariat.

Si j'introduis cette demande, je me déclare automatiquement d'accord avec le règlement. Toute information transmise par l'organisation doit être juste et complète et correspondre à la réalité, sous peine, dans le chef de l'organisation, de perdre son agrégation, de se voir refuser la couverture de l'assurance ou de voir réduites les prestations assurées.

Les données personnelles communiquées par vos soins sont intégrées dans une banque de données automatisée de manière à permettre à l'Administration provinciale de gérer votre dossier. En aucun cas ces données ne seront communiquées à des tiers. Pour consulter vos propres données et éventuellement les corriger, vous pouvez vous adresser à la Province de Namur – Services Juridiques - Kesch Vincent – Rue du Collège 33, 5000 Namur (Tél. 081 775 296 – Fax 081 776 919 – vincent.kesch@province.namur.be)

Fait à Le .../.../.....

Signature :

Les cases ci-dessous sont réservées à l'Administration :

Avis :			
Nombre de journées :			
Remarques			